

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 615

présenté par
M. Bapt
-----**ARTICLE 20**

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« est approuvé »

les mots :

« sont approuvés les prévisions de recettes, réparties par catégorie dans l'état figurant en annexe C à la présente loi et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réparation d'une omission : celle de l'approbation de l'annexe C s'agissant des recettes, par catégorie, des organismes concourant au financement des régimes obligatoires de base de sécurité sociale.